

**VILLE DE MONTBARD**  
**B.P. 90**  
**21506 MONTBARD CEDEX**  
**Tél. 03.80.92.01.34**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 6 décembre par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 12 décembre 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSSE, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Martial VINCENT à Laurence PORTE, Dominique ALAINE à Danielle MATHIOT, Jordan LE CARO à Maryse NADALIN, Fabien DEBENATH à Aurélio RIBEIRO, Jean-Pierre RIFLER à Marc GALZENATI

**Absents** : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Bruno DIANO, Maryline DECOURSIERE

**2024.92 - MJC - Espace de Vie Sociale : Convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la MJC André MALRAUX, la Ville de Montbard et la Communauté de Communes du Montbardois 2024 – 2027**

*Rapporteur : Valérie MONTAGNE*

**Considérant** que l'Association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) André Malraux souhaite poursuivre son travail de structuration et de développement et porter des actions dans le cadre d'un projet d'Espace de Vie Sociale (EVS) ;

**Considérant** le renouvellement de l'agrément du projet de l'Espace de Vie Sociale « MJC André Malraux » - par la CAF de Côte-d'Or - pour une durée de 3 ans et 10 mois, soit du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 31 décembre 2027, sous réserve du respect des recommandations suivantes :

**Considérant** que l'association MJC André Malraux devra consolider le projet engagé et :

- Poursuivre la coopération avec le centre social et ses partenariats avec la Ville de Montbard et la Communauté de Communes du Montbardois
- S'associer aux perspectives d'animation de la vie locale initiées avec les groupes de travail de la Convention Territoriale Globale (CTG) (la MJC est identifiée en tant que structure ressources pour mener des actions avec les partenaires du territoire)
- Etre vigilante sur les moyens humains dédiés à l'EVS et aux financements nécessaires pour mettre en place les projets
- Poursuivre la mise en place de comités techniques réguliers et d'un comité de pilotage à mi-parcours avec les partenaires. Dans le cadre du comité de pilotage, la présentation à plusieurs voix en impliquant le groupe « pilote » du projet sera appréciée.

**Considérant** que dans ce cadre, et sur la base d'un plan d'actions 2024 – 2027, la MJC sollicite le concours financier de la Ville de Montbard et de la Communauté de Communes du Montbardois en complémentarité des aides attendues de la CAF ;

**Considérant** qu'au regard de sa qualité de premier partenaire financier de la MJC, la Ville de Montbard soutient la démarche et souhaite apporter son concours financier, sous réserve que les projets et actions soient construits en coopération avec le Centre social Romain Rolland, la Communauté de Communes du Montbardois et avec les élus référents, dans le respect des recommandations émises par la CAF ;

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** l'engagement partenarial proposé dans la convention tripartite jointe à la présente délibération
- **attribue** sur la période du partenariat (2024 – 2027) une subvention annuelle de 4 000€
- **autorise** le Maire à signer ladite convention